



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

RAPPORT

CC EOS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Virtuel, le 25 septembre 2025

1. Mot de bienvenue et présentations par la présidente du CC EOS (Présidente)

La présidente, Alexandra Philippe, a souhaité la bienvenue à tous les participants et membres et a présenté l'ordre du jour, qui a été adopté. S'agissant de sa première réunion en tant que présidente, elle a tenu à remercier le précédent président du CC EOS, Emiel Brouckaert, pour son travail, ainsi que le vice-président actuel et le secrétariat pour leur soutien.

Les excuses ont été reçues de Manu Kelberine (CRPM de Bretagne), Kenatea Chavez-Hey (ANOP), Emiel Brouckaert et Sander Meyns (Rederscentrale), et Corentine Piton (France Pêche Durable et Responsable).

Points d'action de la réunion précédente (19 septembre 2024, virtuelle) : Aucun point d'action n'a été enregistré.

2. Mise à jour DG MARE D3 – Dovile Vaigauskaite, chef d'unité MARE D3, et Julia Rubeck, coordinatrice des politiques – PCP et parties prenantes à la DG MARE

Vaigauskaite et l'a présentée . Mme Vaigauskaite est la nouvelle responsable de l'unité MARE D.3, succédant à Valerie Tankink. Elle a rejoint l'unité en juillet, mais connaît déjà les conseils consultatifs pour avoir été chef d'équipe du PCP de 2018 à 2020 et pour avoir traité des dossiers internationaux. Certains membres se souviendront peut-être qu'elle a présenté la déclaration de politique de la Commission européenne lors de la réunion du groupe de travail HWG du CC EOS en juillet 2019.

Mme Vaigauskaite s'est brièvement présentée à nouveau et a expliqué son rôle au sein de l'unité, précisant qu'elle avait réintégré MARE D.3 le 1er juillet après avoir occupé le poste de chef d'équipe de la PCP. Elle a indiqué que de nombreux dossiers de l'unité lui étaient familiers, même si certains aspects avaient évolué au cours des cinq dernières années. Elle s'est dit ravie de son retour, soulignant son engagement de longue date envers la pêche et l'opportunité de travailler à un moment crucial pour les politiques, avec l'évaluation de la PCP et le futur cadre financier.

Elle a décrit MARE D.3 comme une unité centrale au sein de la DG Mare, dont les responsabilités se répartissent entre la mise en œuvre et le développement des politiques, la coordination des financements et le soutien aux unités géographiques afin de garantir une action cohérente et coordonnée. Elle a souligné que l'unité est responsable de plusieurs initiatives clés, à commencer par l'évaluation de la PCP. Elle a remercié les membres pour leurs contributions suite à l'appel à contributions et à avis et les a encouragés à participer à une enquête menée par FAMENET pour recueillir des informations sur le fonctionnement des conseils consultatifs, qui constituent un élément important de la gouvernance de la PCP. Elle a expliqué que le processus d'évaluation est en cours et que les résultats sont attendus au printemps 2026. Ces résultats seront publiés sous forme de document de travail des services de la Commission, approuvé par



celle-ci. L'équipe procède actuellement à la cartographie des évaluations et à la formulation de conclusions, en s'appuyant sur une étude externe qui recueille des données sur plus de 200 indicateurs afin de garantir que l'évaluation repose sur des données probantes.

Mme Vaigauskaite a ensuite abordé le futur cadre financier pluriannuel (PCP) pour la période 2028-2034. Elle a expliqué que le paquet de la Commission, publié le 16 juillet, représente une évolution majeure par rapport au cadre actuel et que le Fonds européen pour la pêche et l'économie maritime (FEMPAM), en tant que fonds autonome, n'existe plus. Cette restructuration vise à simplifier et à rationaliser les programmes afin d'en renforcer l'impact et l'efficacité. Elle a souligné que le financement global disponible pour la pêche, le secteur maritime et l'économie bleue a en réalité augmenté par rapport au EMFAF actuel. Elle a présenté la structure de la nouvelle proposition, en mettant l'accent sur les plans de partenariat nationaux et régionaux, qui comprennent un minimum de 2 milliards d'euros spécifiquement dédiés aux activités essentielles de la PCP, un sous-fonds distinct de 72 milliards d'euros et des volets complémentaires tels que « Europe compétitive » et « Europe mondiale », qui peuvent également soutenir la pêche.

Elle a conseillé aux participants de consulter les fiches d'information et les FAQ récemment publiées sur le site web de l'UE pour obtenir des informations détaillées. Elle a également décrit les premières étapes des échanges avec les États membres au sein du Conseil, notant que les discussions avec le Parlement européen sont plus lentes, et a souligné l'ambition de la présidence danoise de préciser ses positions d'ici la fin de son mandat. Elle a insisté sur l'importance d'engager un dialogue national pour garantir un financement adéquat de la pêche dans les États membres, encourageant les participants à commencer à réfléchir aux priorités de financement, même si les plans nationaux seront discutés au cours des deux prochaines années.

Enfin, elle a conclu son intervention en invitant les participants à poser des questions plus détaillées.

Julia Rubeck a pris la parole et a présenté les points qu'elle devait aborder, notamment le Pacte pour l'océan, l'évaluation de la directive sur la planification spatiale maritime (PSM) et l'organigramme de la DG MARE. Elle a brièvement décrit le Pacte pour l'océan comme une stratégie globale visant à créer un océan plus sain et plus résilient, bénéfique à la fois pour les populations et la planète. Elle a indiqué que la Commission propose un cadre de gouvernance renforcé, incluant une proposition législative pour une loi européenne sur l'océan attendue en 2027, qui s'appuiera sur le Pacte pour l'océan. Elle a mentionné que l'évaluation de la directive PSM vient de commencer, les consultations devant débuter à l'automne, et a assuré aux participants que le Secrétariat serait informé dès que les détails concernant le processus et le calendrier de consultation seraient disponibles. Elle a souligné que les consultations publiques ont des échéanciers précis, mais a encouragé les participants à ne pas s'inquiéter si les calendriers des groupes de travail internes ne coïncident pas, car il y aura toujours des possibilités de contribuer, en coordination avec les unités A2 et A3 chargées du Pacte pour l'océan.

Mme Rubeck a ensuite présenté l'organigramme de la DG MARE ¹, en expliquant la structure et les responsabilités de chaque direction.

Enfin, elle a expliqué les efforts de coordination interne de la DG MARE, en soulignant que les sujets traités par les membres du CC EOS sont transversaux et impliquent souvent plusieurs unités. Elle a mis en lumière le rôle de MARE D3 dans l'accompagnement des collègues pour la mise en œuvre, l'évaluation, le MFF, les questions relatives à la flotte et d'autres sujets transversaux du PCP, et a confirmé que cette unité transmet les questions du CC EOS aux services concernés. Elle a conclu en invitant les participants à poser des questions spécifiques.

La présidente a remercié Julia Rubeck et Dovile Vaigauskaite pour leurs présentations. Elle a ensuite recentré la discussion en revenant brièvement sur les points abordés concernant le futur PCP, soulignant la complexité et la nouveauté du sujet. Elle a encouragé les membres à s'y intéresser rapidement afin de comprendre l'architecture, la structure et la philosophie du PCP, insistant sur l'importance des contacts administratifs compte tenu de la nature décentralisée du financement. Elle a noté que le PCP offre au secteur de la pêche des opportunités de modernisation, d'innovation, de renforcement de sa compétitivité et de décarbonation. Elle a également confirmé la disponibilité du groupe à travailler sur le Pacte pour l'océan et la future loi européenne sur l'océan, insistant sur l'importance d'une participation rapide aux consultations relatives à la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » et à la directive « Aménagement du territoire maritime ».

La présidente a ensuite ouvert la séance aux questions. Jan Kappel a soulevé deux points principaux concernant les préoccupations relatives au financement et aux ressources des NGO participant aux comités consultatifs, soulignant la difficulté potentielle d'attirer des NGO dans le cadre du nouveau PCP, et des questions sur la création proposée d'un Conseil consultatif de la pêche artisanale, notant que la procédure de consultation n'avait pas permis l'expression des points de vue minoritaires.

La présidente a expliqué que la question des lettres des NGO serait abordée dans le cadre des « Questions diverses » et a précisé que le CC EOS avait choisi de ne pas soutenir formellement la lettre afin de permettre un débat interne plus approfondi.

En réponse aux questions posées, Mme Vaigauskaite a expliqué que, concernant le PCP, chaque État membre soumettra un plan national unique, établi selon un modèle de la Commission et comprenant un chapitre dédié à la pêche et aux océans. Elle a présenté la nouvelle logique de financement, qui abandonne les allocations prescriptives du cadre actuel au profit d'un système où les États membres décident de la manière d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques de la PCP. Le financement sera lié à des étapes et des cibles, notamment des réformes, garantissant ainsi que les paiements ne soient effectués que lorsque les objectifs sont atteints. Elle a souligné que la DG MARE travaillera avec les États membres pour identifier les domaines prioritaires et veiller à ce que des secteurs importants, comme la collecte et le contrôle des données, bénéficient d'un financement.

Concernant la participation des NGO, Mme Vaigauskaite a noté que les comités consultatifs restent un élément clé de la consultation des parties prenantes dans le cadre de l'appel à propositions, et que malgré les difficultés de financement, les informations recueillies grâce à

¹ [Affaires maritimes et pêche - Commission européenne](#)



des outils comme l'enquête FAMENET aideront à évaluer et à résoudre les problèmes de participation.

Mme Rubeck a abordé la question de la pêche artisanale, expliquant que la création d'un nouveau comité consultatif (CC) nécessiterait une modification de la PCP, qui recense les 11 CC existants. Elle a souligné que les règles en vigueur offrent déjà aux pêcheries artisanales des possibilités de participer aux CC actuels, même si ces possibilités ne sont pas pleinement exploitées dans tous les CC.

La présidente a conclu la discussion en exprimant sa reconnaissance pour le dialogue, en soulignant l'importance de la poursuite de l'engagement et en remerciant Mmes Rubeck et Vaigauskaite d'avoir participé et d'avoir expliqué le cadre et les processus futurs.

3. Rapport annuel de la présidente du CC EOS (Présidente)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

La présidente a présenté un bilan des travaux réalisés au cours de l'année 20, ainsi que le programme de travail et les propositions pour l'année 21, y compris le calendrier des réunions proposé pour l'année 21.

Jean-Marie Robert et Patrick Murphy ont soutenu la proposition de déplacer la réunion de mars 2026 du CC EOS à Bruxelles.

4. Rapport sur le budget (Secrétariat)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Mo Mathies a présenté un aperçu des recettes et des dépenses de l'année 20 ainsi qu'une perspective sur les recettes et les dépenses de l'année 21.

Suite à une demande formulée par un membre du Comité consultatif, le Secrétariat a apporté plusieurs modifications aux règles de remboursement du CC EOS, qui ont été soumises à l'Assemblée générale pour examen et approbation.

J-M. Robert a demandé des précisions sur les mesures proposées, faisant remarquer que, par exemple, si seule une demi-journée est remboursée mais que le déplacement a lieu le matin, la journée entière n'est pas prise en charge. P. Murphy a demandé des précisions sur les circonstances exceptionnelles concernant les frais de déplacement.

Llibori Martinez a exprimé sa confusion et son inquiétude quant aux règles de remboursement, soulignant les différences entre ce conseil consultatif et d'autres. Il a fait remarquer que les petites organisations aux ressources limitées rencontrent des difficultés pour assister aux réunions, notamment aux sessions d'une demi-journée, et a estimé injuste que la participation virtuelle ne soit pas remboursée. M. Martinez a précisé qu'il ne proposait pas de changements, mais qu'il partageait son point de vue sur l'impact de ces règles sur les petites organisations.

Mme Mathies a expliqué que le remboursement ne s'applique actuellement qu'à la présence physique des membres inscrits officiellement. La présidente a pris en compte les préoccupations exprimées, soulignant que les indemnités de déplacement et les tarifs



journaliers avaient été augmentés afin de mieux refléter les coûts actuels, y compris les déductions pour le petit-déjeuner. Elle a insisté sur le fait que la participation en ligne demeure un sujet de discussion au sein de l'équipe de direction, mais qu'elle n'est pas encore remboursée. Elle a souligné l'importance d'un dialogue continu avec les membres afin de suivre et d'ajuster le soutien apporté lorsque cela est possible.

Actes:

- Proposition de l'Assemblée générale au Comité exécutif selon laquelle la réunion du CC EOS de mars 2026 se tiendra à Bruxelles, afin de faciliter la participation du commissaire Kadis le 5 mars.
- Les membres ont approuvé la présentation des règles de remboursement mises à jour au Comité exécutif pour approbation (16 octobre).

5. Rapport sur les adhésions (Secrétariat)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Mme Mathies a présenté un bilan des adhésions au CC pour l'année 20.

6. Mise à jour de la société CC EOS (Secrétariat)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Mme Mathies a présenté un bilan de l'entreprise pour l'année 20.

7. Communication CC EOS

Ilaria Bellomo a présenté le programme de communication de la CC EOS, précisant que la stratégie de communication actuelle, mise à jour pour la dernière fois en 2020, est en cours de révision et de finalisation. Elle a souligné les initiatives récentes, notamment le lancement de la page LinkedIn de la CC EOS en mars 2025 afin de mettre en valeur les contributions des membres, ainsi qu'une rubrique à venir sur LinkedIn intitulée « Membres de la CC EOS à l'honneur », qui présentera les organisations et les travaux des membres. Ces derniers seront invités à remplir un court formulaire Google afin de fournir les informations nécessaires à ces publications.

Mme Bellomo a ensuite présenté des propositions visant à améliorer la communication interne, notamment la création d'une communauté ou d'un groupe WhatsApp. L'objectif est de faciliter et d'accélérer la communication des rappels, des échéances, des actualités et des mises à jour des réseaux sociaux, tout en réduisant le nombre de courriels reçus par les membres. Elle a expliqué qu'une communauté WhatsApp pourrait inclure des sous-groupes pour les groupes de travail ou les groupes thématiques, tandis qu'un groupe WhatsApp serait plus simple, tous les membres recevant les mêmes informations. Dans les deux cas, le Secrétariat resterait le seul expéditeur des messages, garantissant ainsi la continuité des communications officielles par courriel.



La présidente a soutenu la création d'un groupe WhatsApp simplifié, y voyant une solution pratique, et a suggéré de le tester pendant six mois à un an afin d'en évaluer l'utilité et l'impact. Mme Mathies a ajouté que les membres souhaitant participer seraient invités à fournir leur numéro de téléphone portable et que le succès de l'initiative dépendrait du taux de réponse. La présidente a conclu en invitant les membres à formuler des observations et, en l'absence de commentaires, a proposé de poursuivre le projet.

Action : Le secrétariat invitera les membres à rejoindre le groupe WhatsApp du CC EOS et évaluera le niveau d'intérêt et les réponses reçues.

8. AOB

- Procédure de publication des procès-verbaux du CC EOS

Mme Mathies a présenté une nouvelle procédure proposée pour la rédaction des procès-verbaux. Actuellement, les projets de procès-verbaux sont examinés et adoptés lors de la réunion suivante, mais cette étape est souvent négligée. Le Secrétariat propose de diffuser les projets de procès-verbaux aux participants pour recueillir leurs observations dans un délai déterminé (initialement une semaine, puis deux semaines, selon un accord ultérieur). En l'absence d'observations, le procès-verbal serait considéré comme adopté et publié en ligne comme rapport officiel, sans la mention « projet », ce qui améliorerait sa lisibilité.

John Lynch a approuvé cette approche, mais a suggéré de porter le délai de consultation à deux semaines. Il s'est également enquis du délai de publication des projets de procès-verbaux, soulignant la difficulté de les examiner longtemps après la réunion. Mme Mathies a expliqué que les projets sont généralement préparés en une semaine, mais doivent d'abord être envoyés aux intervenants concernés pour relecture, ce qui peut rallonger le processus selon le nombre de contributeurs.

- **Lettre des NGO au commissaire Kadis**

La Présidente a examiné une lettre adressée au Commissaire Kadis par certaines NGO en ligne. Par souci de transparence, le Secrétariat a transmis cette lettre à l'Assemblée générale. La Présidente a précisé que la lettre ne visait pas spécifiquement le CC EOS, les organisations signataires n'étant pas membres de ce dernier. Elle a souligné l'importance de recevoir directement les commentaires afin de favoriser un débat ouvert et un dialogue constructif, et a invité les membres à s'exprimer.

Bruno Dachicourt a remercié le Secrétariat d'avoir diffusé la lettre et a souligné que, si des améliorations sont toujours possibles, son organisation était satisfaite du fonctionnement du Conseil consultatif et avait également contribué à la consultation demandée par la Commission. En réponse à la lettre de l'e-NGO, M. Dachicourt a indiqué que l'ETF avait adressé un courrier à la Commission pour soutenir les travaux des Conseils consultatifs.

P. Murphy a souligné le débat de longue date sur l'engagement des NGO et a suggéré de documenter l'historique des membres et les efforts de sensibilisation, réaffirmant que le CC reste ouvert et accueillant pour davantage d'organisations.



Mme Mathies a ajouté que plusieurs campagnes d'adhésion avaient été menées depuis 2019, mais que les retours des NGO potentiellement intéressées indiquaient un manque de capacité d'adhésion. Elle a précisé qu'aucune des organisations ayant envoyé la lettre n'était actuellement membre du Comité consultatif et que les mises à jour des statuts et du règlement intérieur avaient déjà permis de répondre à de nombreuses critiques. Elle a souligné que des améliorations ne pourraient être mises en œuvre que si les organisations participaient activement aux travaux du Comité consultatif. La présidente a suggéré la préparation d'un résumé concis, à présenter lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, afin de démontrer l'ouverture du Comité consultatif au dialogue et les actions déjà entreprises.

Gérald Hussenot n'était pas signataire de la lettre et s'est dit satisfait du fonctionnement du CC, tout en félicitant Alexandra pour son travail.

La présidente a conclu en réaffirmant l'engagement du Comité consultatif envers l'équité et le débat démocratique, soulignant que les discussions et les divergences d'opinions sont essentielles au processus. Elle a proposé de renvoyer la question au Comité exécutif pour obtenir des éclaircissements et un éventuel suivi, et a remercié les membres pour leurs commentaires avant d'aborder le dernier point de l'ordre du jour, résumant les actions et décisions convenues.

Actes:

- Le Secrétariat présentera un bilan de la campagne d'adhésion lors de la prochaine Assemblée générale afin d'examiner les progrès accomplis et les résultats obtenus.
- Le Secrétariat présentera un bilan de la campagne d'adhésion lors de la prochaine Assemblée générale afin d'examiner les progrès accomplis et les résultats obtenus.

9. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées (Présidente)

1	Proposition de l'Assemblée générale au Comité exécutif selon laquelle la réunion du CC EOS de mars 2026 se tiendra à Bruxelles, afin de faciliter la participation du commissaire Kadis le 5 mars.
2	Les membres ont approuvé la présentation des règles de remboursement mises à jour au Comité exécutif pour approbation (16 octobre).
3	Le secrétariat invitera les membres à rejoindre le groupe WhatsApp du CC EOS et évaluera le niveau d'intérêt et les réponses reçues.
4	Le secrétariat fera le point sur la campagne d'adhésion, notamment sur les échanges avec les NGO et la lettre d'accompagnement, lors de la prochaine réunion du Comité exécutif le 16 octobre.
5	Le Secrétariat présentera un bilan de la campagne d'adhésion lors de la prochaine Assemblée générale afin d'examiner les progrès accomplis et les résultats obtenus.



La présidente a clos la séance en remerciant les membres, les participants, le secrétariat et les interprètes.

Participants

Membres du CC EOS	
José Beltran	OPP-7 BURELA
Bruno Dachicourt	ETF/CFTC
Gérald Hussenot Desenonges	BLUEFISH
Jan Kappel	EAA
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Suso Lourido	Puerto de Celeiro SA OPP77
John Lynch	ISEFPO
Llibori Martinez Latorre	IFSUA
Patrick Murphy	ISWFPO
Aodh O'Donnell	IFPO
Mikel Ortiz	OPPAO
Alexandra Philippe	EBCD
Irène Prieto	OPPF4
Dominic Rihan	KFO
Pauline Stephan	CNPMEM
Dominique Thomas	OP CME MMN
Durk van Tuinen	Nederlandse Vissersbond
Arthur Yon	FROM Nord
Experts & observateurs	
Julia Rubeck	DG MARE
Dovile Vaigauskaite	DG MARE
Secrétariat du CC EOS	
Ilaria Bellomo	Responsable de la stratégie et de l'administration des pêches
Mo Mathies	Secrétaire exécutif